

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 7 juillet 2016

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

#### Séance des 4, 5, 6 et 7 juillet 2016

**2016 DAE 94** Subvention (14.850 euros) à l'association des commerçants et entreprises de la rue de Rennes et de ses abords - ACERA - pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2015 (6e).

**Mme Olivia POLSKI, rapporteure.**

-----

#### Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 21 juin 2016, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association des commerçants et entreprises de la rue de Rennes et de ses abords - ACERA - (6e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2015 ;

Vu l'avis du conseil du 6e arrondissement, en date du 21 juin 2016 ;

Sur le rapport présenté par Madame Olivia POLSKI, au nom de la 1ère commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 14.850 euros est attribuée à l'association des commerçants et entreprises de la rue de Rennes et de ses abords - ACERA - située 99, rue de Rennes (6e) (16528 - 2016-05139) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2015. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 38.099 euros.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 14.850 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2016 de la Ville de Paris fonction 94, chapitre 65, nature 6574, ligne VF55004, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**